



# GUIDE DE SAISIE 2021-2022

## LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Le Dossier Social Étudiant, c'est le dossier que vous devez remplir en ligne pour demander une bourse et un logement en résidence universitaire. Attention, il faut le remplir chaque année.

### Les étapes : de la demande au paiement

Connectez-vous sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) du 20 janvier au 15 mai 2021



Un doute avant votre demande ?  
Faites une simulation de vos droits sur :  
<https://simulateur.lescrous.fr/>

Pour faire une demande, n'attendez pas d'avoir choisi vos études ou reçu les résultats de vos examens. **Pour avoir bourse et logement à la rentrée, remplissez votre dossier avant le 15 mai.**

#### DEMANDE

Saisissez votre demande en ligne dès le 20 janvier.

##### Informations importantes

- Indiquez l'académie où vous êtes scolarisé en 2020-2021, quels que soient vos voeux d'études pour l'année prochaine.
- **Cochez la case « demande de logement » si vous souhaitez avoir accès aux logements en résidence universitaire.**
- Allez bien jusqu'au dernier écran et cliquez sur « enregistrer » pour que votre demande soit bien validée.

#### MOT DE PASSE

Lors de votre 1ère connexion et lorsque vous créez votre profil pour la saisie du dossier, vous devez créer un mot de passe. Notez-le bien, comme votre numéro de dossier, votre mot de passe vous sera nécessaire pour chaque échange avec le Crous et pour suivre votre dossier en ligne !

#### PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Une fois que votre dossier est saisi et enregistré, vous recevrez un e-mail de confirmation. Le Crous peut vous demander des documents complémentaires par e-mail. **Si vous avez des pièces justificatives complémentaires à fournir pour compléter votre Dossier Social Étudiant, vous avez 8 jours pour les envoyer.**

##### Attention

- Saisissez une adresse e-mail valide et que vous consultez régulièrement.
- Pensez à vérifier vos courriers indésirables !
- Seuls les dossiers complets peuvent être étudiés.
- Vérifiez que vous avez bien tout renvoyé !

#### NOTIFICATION CONDITIONNELLE

Le Crous vous envoie par e-mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse. Il s'agit de votre notification conditionnelle de bourse. Cette notification conditionnelle de bourse doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de votre inscription.

#### CONFIRMATION

De juin à octobre : votre établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription. Le Crous vous envoie alors une notification définitive d'obtention de bourse.

#### PAIEMENT DE LA BOURSE

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra fin août pour tous les étudiants dont le Dossier Social Étudiant au Crous et l'inscription administrative et pédagogique dans leur établissement ont été finalisés avant le 25 août. Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois à partir d'octobre.

### Les critères d'attribution

#### 1. Les revenus de la famille

Pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2021-2022, les ressources prises en compte sont celles des revenus 2019 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2020 détenu par les parents de l'étudiant.

#### 2. Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

- Pour chaque frère ou soeur, fiscalement à charge de la famille, étudiant dans l'Enseignement supérieur : **4 points de charge.**
- Pour chaque autre frère ou soeur, fiscalement à charge de la famille : **2 points de charge.**

#### 3. L'éloignement du lieu d'études

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.

- De 30 à 249 km : **1 point de charge.**
- 250 km et plus : **2 points de charge.**

Calculez votre droit à bourse sur critères sociaux : <https://simulateur.lescrous.fr/>

### Pièces nécessaires à la connexion

1. L'avis d'imposition 2020 qui se rapporte aux revenus perçus en 2019 par vos parents.

2. Votre numéro I.N.E figurant sur votre carte d'étudiant ou sur la confirmation d'inscription au baccalauréat.

3. Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom.

Pour toute question concernant les bourses, prenez un RDV téléphonique via

<https://www.crous-lyon.fr/actualite/prendre-rdv-avec-le-crous-lyon/>

# Plafond de ressources ouvrant droit aux bourses\*

POINTS DE CHARGE	ÉCHELONS							
	Obis	01	02	03	04	05	06	07
0	33100€	22500€	18190€	16070€	13990€	11950€	7540€	250€
1	36760€	25000€	20210€	17850€	15540€	13280€	8370€	500€
2	40450€	27500€	22230€	19640€	17100€	14600€	9220€	750€
3	44120€	30000€	24250€	21430€	18640€	15920€	10050€	1000€
4	47800€	32500€	26270€	23210€	20200€	17250€	10880€	1250€
5	51480€	35010€	28300€	25000€	21760€	18580€	11730€	1500€
6	55150€	37510€	30320€	26770€	23310€	19910€	12570€	1750€
7	58830€	40010€	32340€	28560€	24860€	21240€	13410€	2000€
8	62510€	42510€	34360€	30350€	26420€	22560€	14240€	2250€
9	66180€	45000€	36380€	32130€	27970€	23890€	15080€	2500€
10	69860€	47510€	38400€	33920€	29520€	25220€	15910€	2750€
11	73540€	50010€	40410€	35710€	31090€	26540€	16750€	3000€
12	77210€	52500€	42430€	37490€	32630€	27870€	17590€	3250€
13	80890€	55000€	44450€	39280€	34180€	29200€	18420€	3500€
14	84560€	57520€	46480€	41050€	35750€	30530€	19270€	3750€
15	88250€	60010€	48500€	42840€	37300€	31860€	20110€	4000€
16	91920€	62510€	50520€	44630€	38840€	33190€	20940€	4250€
17	95610€	65010€	52540€	46410€	40400€	34510€	21780€	4500€

## Montants annuels\* établis en fonction des échelons

La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités de septembre à juin.\*

Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Montant annuel en €	1032	1707	2571	3292	4015	4610	4889	5679

\* Montants et plafonds 2020-2021

## La demande de logement

Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources. Pour avoir accès à l'offre de logement, vous devez avoir, au préalable, rempli un Dossier Social Étudiant.

Les étudiants des formations sanitaires et sociales peuvent faire une demande de logement au Crous, même si le Crous ne gère pas leurs bourses !

## L'attribution des logements se fait en 2 phases

### 1. AFFECTATION INITIALE

> Demandez un logement entre le 20 janvier et le 15 mai et obtenez une réponse fin juin.

**1. Remplir son Dossier Social Étudiant**  
Cochez la case «demande de logement».

### 2. Choix du logement

Sur le site [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr), choisissez le logement qui correspond le mieux à vos études et à votre mode de vie.

- Je peux faire **2 vœux par ville**.
- Je peux faire **des vœux dans 3 secteurs maximum**.
- Je peux faire **plusieurs demandes dans une même résidence** s'il y a plusieurs types de logement.

Si je diversifie mes vœux (types de logement, résidences...), je multiplie les chances d'obtenir un logement.

### 3. Attribution

Les attributions sont prononcées fin juin à partir d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que les dossiers de bourses (revenus de la famille, nombre de frères et sœurs, distance domicile/lieu d'étude). Vous êtes informé de la décision par SMS et par e-mail.

**Pensez à vérifier vos courriers indésirables !**

### 4. Confirmation

Vous disposez d'un délai de **7 jours pour confirmer** en ligne la réservation (paiement par carte bancaire).

### 2. AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE

À partir du mois de juillet, tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent consulter les offres de logements restant disponibles après la phase d'affectation initiale.

Si vous n'avez pas obtenu de logement en phase d'affectation initiale, vous pouvez faire une nouvelle demande en phase complémentaire. Si vous refusez le logement obtenu en phase initiale, même si vous êtes boursiers, vous n'êtes plus prioritaire en phase complémentaire.

**Pour toute question concernant le logement :**

Crous de Lyon

[www.messervices.etudiant.gouv.fr/formulaire de contact en ligne](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr/formulaire-de-contact-en-ligne)

**Pour tout envoi de documents :**

1. **Téléversement en ligne** sur le suivi de votre dossier

2. **Par courrier au :**  
Centre de numérisation du Crous de Lyon  
TSA 74015 - 59901 LILLE CEDEX 9

Suivez le traitement de votre dossier sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)